

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
26 mars 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, ~~VAN DE WAUWER~~, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, ~~GREIMERS~~, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 28.- CULTES - Eglise Immaculée Conception - Budget 2018 - Modification budgétaire n° 1 - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu la modification apportée au budget 2017 par le Conseil de Fabrique de l'église Immaculée Conception en sa séance du 1er mars;

Considérant la panne intervenue au chauffage de l'église, les travaux d'entretien au toit prévus en 2017 et reportés en 2018 ainsi que le passage des pompiers imposé par les décret du 18 mai 2017;

Considérant la nécessité de rembourser la somme empruntée à l'A.S.B.L. "Les Œuvres paroissiales" pour la réparation du chauffage;

Considérant sa délibération du 27 novembre 2017 approuvant la modification budgétaire n° 3 de la fabrique d'église de l'Immaculée Conception;

Considérant que cette modification concerne les allocations suivantes :

	Budget initial	M.B. en plus	M.B. en moins	Nouveaux montants
Recette ordinaire				
R.18d-usage fonds réserve	0,00	1.718,20		1.718,20
Recette extraordinaire				
R.25-subsidie extr communal	0,00	4.195,42		4.195,42
Dépense ordinaire				
D.2-vin	150,00		150,00	0,00
D.6a-chauffage	3.500,00		26,00	3.474,00
D.6c-revues diocésaines	100,00	26,00		126,00
D.15-livres liturgiques	1.200,00		306,00	894,00
D.15a-achat matériel	100,00	150,00		250,00
D.27d-entretien toit	0,00	1.718,20		1.718,20
D.50j-pompiers	0,00	306,00		306,00
Dépense extraordinaire				
D.61-remboursement avance	5.000,00	4.195,42		9.195,42

Attendu que l'intervention communale au budget 2018 reste inchangée à l'ordinaire;

Attendu que la fabrique d'église sollicite une intervention communale de 4.195,42 € à l'extraordinaire;

Vu la décision favorable du 6 mars 2018 de l'Evêché de Liège, organe représentatif du culte, réceptionnée par nos services le 7 mars 2018;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu l'article L1321-1, 9° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et diverses dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus;

Vu le décret du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Tourisme-Etat civil-Population-Jeunesse" en sa séance du 14 mars 2018;

Par 23 voix et 11 abstentions,

APPROUVE

la modification budgétaire n° 1 relative à l'exercice 2017 de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception, telle qu'établie par le Conseil de Fabrique en date du 1er mars 2018 y compris l'intervention communale de 4.195,42 € à l'extraordinaire.

La présente délibération sera publiée par voie d'affichage et sera transmise au Conseil de Fabrique d'église de l'Immaculée Conception ainsi qu'à l'Evêché de Liège, organe représentatif du culte.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION